

Communiqué

Direction des libertés publiques et des collectivités territoriales

Bureau des élections et des professions réglementées

Tarbes, le 10 mai 2017

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 11 et 18 juin 2017 DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

Les élections législatives se dérouleront le 11 juin 2017 pour le premier tour de scrutin, et le 18 juin 2017 pour le second tour, s'il y a lieu.

A cette occasion, il est rappelé que les candidats doivent obligatoirement déposer en préfecture – bureau des élections, entrée rue des Ursulines-une déclaration de candidature à partir du lundi 15 mai 2017 à 9 heures jusqu'au vendredi 19 mai 2017 à 18 heures, date impérative.

Les horaires de réception des candidatures au bureau des élections sont les suivants :

de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures et jusqu'à 18 heures le vendredi 19 mai 2017

soit par l'entrée située rue des Ursulines selon les horaires d'ouverture, soit par l'entrée située Place Charles de Gaulle.

Les déclarations doivent être établies, en double exemplaire, et déposées personnellement par le candidat ou son suppléant.

La désignation du mandataire financier doit précéder la déclaration de candidature ou être concomitante.

Un mémento à l'usage des candidats peut être consulté sur le site internet des services de l'État www.hautes-pyrenees.gouv.fr ou transmis par la voie électronique à la demande du candidat auprès du bureau des élections.

Il sera procédé au tirage au sort de l'ordre des candidats, par circonscription, le vendredi 19 mai 2017 à 18 heures en salle Charles de Gaulle de la préfecture.

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

site internet : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr